

Montréal, le 27 mars 2012

Par courriel

M^e Vincent Regnault
Conseiller juridique principal
Affaires juridiques et réclamations
GAZ METRO
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet **Prix du transport et de l'équilibrage**
Notre dossier : R-3752-2011
Votre dossier : 312-00458

Cher confrère,

La Régie a pris connaissance de la demande de Gaz Métro du 16 mars 2012 d'ajuster les prix des services de transport et d'équilibrage conformément à ce qui est prévu aux articles 13.1.2.1 et 14.1.2 de ses services de transport et d'équilibrage.

Ces ajustements font suite à la décision D-2012-023 de la Régie de l'énergie, modifiant le tarif d'emmagasiner d'Intragaz à Pointe-du-Lac avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2011, et à la décision EB-2011-0382 de la Commission de l'énergie de l'Ontario, modifiant les tarifs d'Union Gas Limited (« Union ») au 1^{er} janvier 2012.

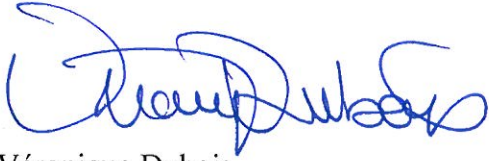
L'impact à la baisse des modifications aux tarifs d'Union sur les coûts de transport de Gaz Métro est évalué à 2000 \$ pour l'année 2011-2012. Étant donné son faible impact, Gaz Métro propose d'inclure ce montant à un compte de frais reporté.

L'impact à la baisse des modifications aux tarifs d'Intragaz et d'Union sur les coûts d'équilibrage de Gaz Métro est évalué à 1,391 M\$ pour l'année 2011-2012. Gaz Métro propose d'inclure ce montant à un compte de frais reportés.

Pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2012, le montant total remboursable aux clients, à la suite des modifications aux tarifs d'Intragaz et d'Union et de leurs effets rétroactifs pour l'année 2011, s'élève à 2,029 M\$.

À la suite de l'examen de la demande et des explications du 26 mars 2012 de Gaz Métro relatives aux frais d'entreposage à Pointe-du-Lac et au crédit reçu d'Intragaz en janvier 2012, la Régie autorise Gaz Métro à comptabiliser dans un compte de frais reportés le montant de la baisse de 2,029 M\$ de ses coûts de transport et d'équilibrage, engendré par les modifications aux tarifs d'Intragaz et d'Union et les rétroactivités pour l'année 2011.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois,
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as